

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de CONDREN et VIRY-NOUREUIL présentée par la société CARRIERES ET BALLASTIERES DE PICARDIE (CBP)

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 31 janvier 2019, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 25 février 2019 au samedi 30 mars 2019 inclus**, dans les communes de **CONDREN et VIRY-NOUREUIL** relative à la demande présentée par la société **CARRIERES ET BALLASTIERES DE PICARDIE (CBP)** dont le siège social est situé 2, rue du Verseau à RUNGIS (94150), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire des communes de CONDREN et VIRY-NOUREUIL.

L'autorisation est sollicitée pour une surface de 363 905 m² et consiste en l'extraction de matériaux alluvionnaires (graves alluviales) destinés à des usages nobles (bétons techniques, éléments préfabriqués, etc.).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans les mairies de **CONDREN et VIRY-NOUREUIL** aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de **CONDREN, siège de l'enquête**. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : participation-public-icpe@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – CBP ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société **CARRIERES ET BALLASTIERES DE PICARDIE (CBP)** dont le siège social est situé 2, rue du Verseau à RUNGIS (94150) ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Jacques DENISSEL, directeur betteraviers de l'union SDA en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 25 février 2019	9h00-12h00	CONDREN
Mardi 5 mars 2019	15h30-18h30	VIRY-NOUREUIL
Mercredi 13 mars 2019	15h30-18h30	CONDREN
Samedi 23 mars 2019	9H00-12H00	VIRY-NOUREUIL
Samedi 30 mars 2019	9H00-12H00	CONDREN

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de CONDREN et VIRY-NOUREUIL et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Fait à LAON, le 5 février 2019

